



REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE PIT BIKE 2010

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM **NJC, NCB**, NCA, NPP ou internationale. Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross.

Catégories et cylindrées :

- a) 10 Pro : de 90cc jusqu'à 150cc (90cc maximum pour les **NJC** – moins de 13 ans)
- b) 12 Pro : de 125cc jusqu'à 150cc

Plaques Numérotées :

- a) 10 Pro : Noire numéro blanc
- b) 12 Pro : Blanche numéro noir

ARTICLE 1 BIS – ACCUEIL

Le contrôle administratif aura lieu le samedi de 8h30 à 13h00 et le contrôle technique de 14h00 à 18h30. (plus de contrôle le dimanche matin pour les pro)

Chaque pilote se verra remettre 5 badges :

Avec accès piste :

- pilote
- mécanicien, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours
- panneateur, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours

Sans accès piste

- 2 accompagnateurs

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués de la façon suivante :

- 12 PRO de 1 à 15 en fonction de leur classement au Championnat Pit Bike de l'année précédente.
- 10 PRO de 16 à 30 en fonction de leur classement au Championnat Pit Bike de l'année précédente.
- Pour les autres en fonction de la date d'inscription à leur première épreuve de Championnat Pit Bike.

Les pilotes auront la possibilité de choisir leur numéro (à plusieurs chiffres et non attribué d'office).

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Tout pilote désireux de participer à une épreuve **devra imprimer sur le site internet officiel : www.championnatdefrancepitbike.com** et adresser à Cyril Porte Concept 13 au minimum 14 jours avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi), le bulletin d'engagement accompagné d'un chèque de **60 €** (hors épreuves indoor), à l'ordre du club organisateur, correspondant au droit d'engagement et à la location des transpondeurs **(10 €)**

Passé ce délai, le promoteur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote.

Le pilote qui ne pourra pas participer à une manifestation devra, pour être remboursé, prévenir le promoteur par mail et par écrit en fournissant un justificatif (certificat médical) **accompagné de leur nom et catégorie**, au plus tard **72 heures** avant l'épreuve (cachet de la poste faisant foi).

Les confirmations d'engagement seront téléchargeables sur le site internet dans la rubrique « RIDER ».

Les pilotes n'ayant pas internet devront joindre une enveloppe timbrée à leur adresse pour l'envoi de leur confirmation.

Le nom du pilote devra impérativement apparaître dans la liste des pilotes pour validation de sa confirmation.

ARTICLE 4 - FORMULE

Le Championnat de France Pit Bike 2010 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le Championnat de France Pit Bike se déroulera selon la formule suivante :

La veille de l'épreuve :

Pour les catégories Pro : 1 ou deux séances d'essais libres de 7mn non obligatoires (les deux catégories pouvant être jointes).

Le jour de l'épreuve :

2 séances d'essais libres : 5 mn

1 séance d'essais chronométrés : 7 mn

La séance d'essais chronométrés déterminera la place sur la grille et le groupe de qualification.

	Nombre de pilotes	Nombre de qualifiés	Durée
Séries Chrono qualificatives	2 séries de 24 pilotes 10 pilotes qualifiés par série + 1 réserviste		7 mn
Repêchages	-	2	4 mn
Manche 1	22		9 mn
Manche 2	22		9 mn
Super Finale	20	10 par catégorie	10 mn

Une manche réunissant les non qualifiés en 10 et 12 pro sera organisée.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

Dans chaque **manche**, le barème des points sera le suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1^{er}	25	6^{ème}	10	11^{ème}	5
2^{ème}	20	7^{ème}	9	12^{ème}	4
3^{ème}	16	8^{ème}	8	13^{ème}	3
4^{ème}	13	9^{ème}	7	14^{ème}	2
5^{ème}	11	10^{ème}	6	15^{ème}	1

Nota : l'attribution des points en super finale s'effectuera au scratch. Ex : 1^{er} 10 pro 3^{ème} de la manche = 16 points.

Ne sera pas classé le coureur qui n'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 mn qui suivent l'arrivée du vainqueur.

En cas d'ex æquo, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes.

En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

ARTICLE 7 – TECHNIQUE

Equipement obligatoire :

- Casque Intégral
- Lunettes Moto Tout Terrain

- Gants
- Pantalon et maillot manche longue de type Tout Terrain
- Protection dorsale et pectorale (CE)
- Pit Boots (botte courte spéciale Pit Bike) **ou bottes tout terrain**

Machines :

Catégorie 10 Pro (**Ø de la roue arrière**) :

- Moteur 4 temps Horizontal
- **La roue avant peut être de diamètre supérieur**
- Cylindrée minimum 90cc et maximum 150cc
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 120 cm
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 82 cm

Catégorie 12 Pro (**Ø de la roue arrière**) :

- Moteur 4 Temps Horizontal
- **La roue avant peut être de diamètre supérieur**
- Cylindrée minimum 125cc et maximum 150cc
- Longueur maximum de l'axe de la roue avant à l'axe de la roue arrière = 120 cm
- Hauteur de selle maximum (du sol au dessus de la selle) = 82 cm

Décibel :

94 dB au régime de 6 000 tr/mn ou nouvelle formule.

Pour tout article non répertorié, se reporter aux articles 8 du règlement Général Motocross.

Nota : les machines doivent (sauf accord du délégué) être poussées dans le parc pilotes.